

Lettre de Jean Longuet à Jean Paulhan, 1935-09-11

Auteur : Longuet, Jean (1876-1938)

[Voir la transcription de cet item](#)

Transcription

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Citer cette page

Longuet, Jean (1876-1938), Lettre de Jean Longuet à Jean Paulhan, 1935-09-11, 1935-09-11.

Société des Lecteurs de Jean Paulhan, IMEC, Université Paris-Sorbonne, LABEX OBVIL ; projet EMAN (Thalim, ENS-CNRS-Sorbonne nouvelle).

Site [HyperPaulhan](#)

Consulté le 13/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Paulhan/items/show/14454>

Copier

Information sur la lettre

Date 1935-09-11

Destinataire Paulhan, Jean (1884-1968)

Langue Français

Informations sur l'édition numérique

Mentions légales

- Fiche : Société des Lecteurs de Jean Paulhan ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)
- Lettre : Ayants-droit de Jean Paulhan

Éditeur Société des Lecteurs de Jean Paulhan, IMEC, Université Paris-Sorbonne, LABEX OBVIL ; projet EMAN (Thalim, ENS-CNRS-Sorbonne nouvelle)

Notice créée par [Équipe HyperPaulhan](#) Notice créée le 09/04/2021 Dernière modification le 28/11/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CHAMBRE
DES DÉPUTÉS

Paris le 11 Septembre 1935
Chatenay Malabry

MONSIEUR JEAN PAULHAN
La Vigie
PORT CROS (Var)

Mon cher ami,

Rentré de Genève où j'ai été pendant une semaine à mon retour de Jersey, je pensais avoir le plaisir de vous retrouver à Chatenay, mais Alix Guillaud, qui est la fidèle gardienne de votre foyer, m'a appris tout à l'heure au téléphone que vous étiez encore dans votre île enchantée.

Or, nous avons pensé à vous comme délégué sénatorial éventuel (je dis éventuel parce qu'il y a tout un dosage de délégations de partis à faire, et que je ne puis pas, bien entendu, à la manière du Duce, imposer mes volontés dictatoriales à mes Collègues du Conseil, ce qui fait qu'il ne s'agit que d'une proposition; mais dans l'hypothèse où elle serait ratifiée par le Conseil, il faut d'après la loi qu'en même temps que nous enverrons à la Préfecture le procès-verbal de désignation de nos délégués, au cas où ceux-là n'auraient pas été présents à la séance du Conseil où ils ont été désignés (ce qui sera votre cas puisque, d'après ce que m'indique Alix Guillaud vous ne devez pas être rentré avant la fin du mois) vous devez avoir signé votre acceptation. Je vous envoie donc une formule que je vous prierai de me retourner sans faute par retour du courrier.

Rappelez-moi au bon souvenir de Mme Paulhan; j'espère que le bon soleil du midi complétant l'heureux effet de Vittel l'aura complètement guérie.

Groyez, mon cher ami, à mes sentiments bien cordialement dévoués.

Leon Longue